

MAG'HABITAT

LE MAGAZINE DE CENTR'HABITAT N°40 AVRIL 2026

RESPECTONS L'HABITATION

Bulletin d'information aux locataires

CENTRHABITAT.BE



DANS CE NUMÉRO :

DÉCLARATION DES REVENUS

**J'ENTRETIENS LES ABORDS
DE MON LOGEMENT**

**ZÉRO DÉPÔT DANS
LES COMMUNS**

SOMMAIRE

Page 3

EDITO

Page 4

DÉCLARATION
DES REVENUS

Page 5

PROVISIONS ET
DÉCOMPTE
DES CHARGES

Pages 6 et 7

J'ENTRETIENS LES
ABORDS DE MON
LOGEMENT

Pages 8 et 9

LA VMC

Pages 10 et 11

ZÉRO DÉPÔT DANS
LES COMMUNS

Page 12

PLAN RÉNO :
CITÉ REINE ASTRID
À MAURAGE

Page 13

PLAN RÉNO :
CITÉ DE LA BRIQUE-
TERIE À LA HESTRE

Page 14

NIDS DE GUÊPES ET
FRELONS ASIATIQUES :
RESTONS VIGILANTS

Page 15

LE COMPTEUR
BIHORAIRE : CE QUI
CHANGE AVEC ORES

Page 16

SONDAGE 2026 :
MERCI

Page 17

BROCANTE ET
MARCHÉ ARTISANAL
À SAINT-VAAST

Page 19

EMPLOI

-
PROJET CYBER

Page 19

DÉCOUVERTE :
LA RÉSERVE NATU-
RELLE DE THIEU

Page 20

INFORMATIONS
ET CONTACTS



Centr'Habitat

Editeur responsable :
Olivier Dechenne
Rue Edouard Anseele 48 à 7100 La Louvière

Mise en page :
Grégory Berlemont
C9 Communication de Fayt-lez-Manage

Impression :
Godet Graphic de Manage

Crédits Photos :
Adobe Stock

Ont participé à la rédaction
de votre MAG'HABITAT n°40

Pour la Régie des Quartiers
La Louvière-Manage :
Isabelle, Lénie

Pour Centr'Habitat :
Anne, Arnaud, Charles, Charlotte, Christel,
Béryll, Olivier, Véronique.

Pour le CCPL :
Jean-Luc.



édito

Je ne pourrais passer sous silence dans ce magazine l'actualité récente qui a braqué les projecteurs sur la Sambrienne, notre société sœur de Charleroi. Un reportage de *RTBF Investigations*, diffusé en janvier, suivi d'un feuilleton médiatique relayé dans l'ensemble de la presse, a mis à mal l'image de tout un secteur déjà fragilisé.

Les sociétés de logement de service public doivent aujourd'hui accomplir de véritables miracles pour remplir leurs missions. L'affirmer peut sembler exagéré. Pourtant, il ne s'agit que d'un constat lucide, vérifiable, et partagé par l'ensemble des acteurs du logement social.

Nos recettes sont figées dans un système de calcul des loyers obsolète, inchangé depuis près de trente ans. Ce cadre, totalement déconnecté des réalités économiques actuelles, rend pratiquement impossible l'équilibre financier d'un projet immobilier. Une situation dramatique, encore aggravée par l'explosion récente du coût des matériaux.

À cela s'ajoute un environnement réglementaire toujours plus exigeant : des normes de sécurité et de salubrité renforcées, des démarches administratives alourdies et souvent incompréhensibles, et des contrôles de plus en plus stricts imposés par notre tutelle — la Société Wallonne du Logement — elle-même ébranlée par les obligations liées aux financements européens.

Et pour couronner le tout, aucune aide structurelle ne vient soutenir durablement le secteur. Nous devons nous contenter d'interventions ponctuelles, dépendantes des gouvernements successifs et de leurs horizons politiques à court terme. Jamais ces aides n'ont donné lieu à une réflexion globale permettant de construire une vision à long terme. Nous survivons donc grâce à une gestion rigoureuse et à un fragile jeu d'équilibriste : répondre à une demande croissante, avec une offre qui s'érode, tout en améliorant nos logements.

Dans ce contexte déjà très tendu, pointer du doigt une société de logement à travers un reportage exclusivement « à charge » relève d'une malhonnêteté intellectuelle. D'autant plus lorsque certains éléments présentés sont discutables, mais ne font jamais l'objet de la moindre rectification publique. Ce traitement médiatique, orchestré avec la complaisance étonnante de la Ministre du Logement, n'a qu'une conséquence : démotiver profondément les travailleurs de la société visée, mais aussi les 2 000 employés de l'ensemble de notre secteur.

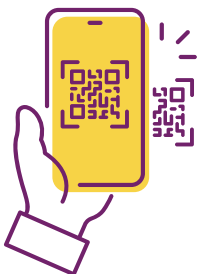
Il est d'ailleurs essentiel de rappeler que personne n'est à l'abri d'un acte criminel tel que celui qui a récemment causé un décès lors d'un incendie. Blâmer ceux qui, chaque jour, travaillent dans des conditions de plus en plus difficiles, est bien plus facile que de chercher à comprendre un secteur dont on oublie trop souvent le potentiel.

Avec une vision politique stratégique, pensée sur le long terme, le logement public pourrait pourtant devenir un véritable levier d'amélioration de notre société.

Olivier Dechenne, *Directeur-gérant*



Lien vers
notre
site internet



Scannez les QRcode
ci-contre avec
votre smartphone
et visitez nos pages



Lien vers
notre page
Facebook



DÉCLARATION DES REVENUS :

UNE OBLIGATION ESSENTIELLE POUR UN LOYER JUSTE

Afin de pouvoir calculer correctement votre loyer, il est impératif de déclarer vos revenus, qu'ils soient à la hausse ou à la baisse. Cette obligation concerne l'ensemble des personnes vivant sous votre toit, y compris les enfants qui ne sont plus scolarisés.

Une déclaration possible toute l'année

Vous êtes invités à nous transmettre toute modification de revenus à tout moment de l'année. Un changement non déclaré peut entraîner l'application d'un loyer inadapté à votre situation réelle, que ce soit à votre avantage ou désavantage.

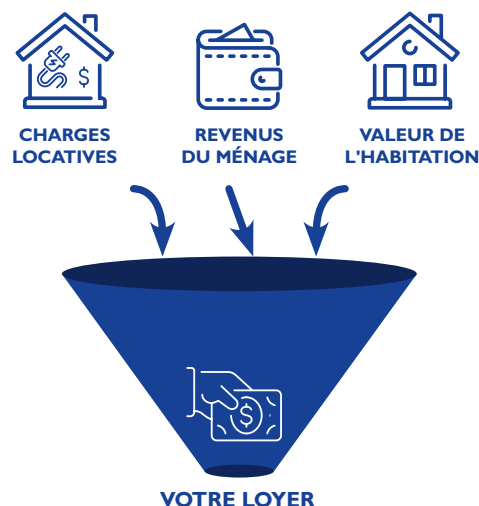
Attention : situation de chômage

Actuellement, de nombreuses personnes perdent leur droit au chômage ou voient leurs allocations diminuer. Si vous êtes concerné(e), il est très important de nous en informer rapidement et de nous transmettre les documents justificatifs. Cela nous permet de tenir compte de votre situation financière réelle et d'éviter une augmentation injustifiée de votre loyer.

La réadaptation annuelle des loyers

Chaque année, une réadaptation des loyers est effectuée.

Dans ce cadre, vous devez obligatoirement nous transmettre vos revenus actuels, ainsi que ceux de toutes les personnes domiciliées à votre adresse.



Quand ?

Maximum au mois de mai, un courrier vous sera envoyé. Vous aurez alors deux possibilités :

- ✓ Répondre directement via notre formulaire en ligne;
- ✓ Retourner les documents demandés par courrier.

Date limite :

Les documents doivent nous parvenir **au plus tard le 30 juin 2026.**

À défaut de réponse dans ce délai, un **loyer de sanction** sera appliqué.

Comment nous transmettre les documents ?

Soit via notre **formulaire en ligne** (QR CODE)

Par email : info@centrhabitat.be

Par courrier : rue Edouard Anseele 48 – 7100 La Louvière



PROVISIONS ET DÉCOMPTÉ DES CHARGES

La provision représente le montant ajusté des coûts réels des prestations de l'année écoulée, soit la somme des factures reçues durant l'année 2025. Ces dépenses ont été engagées pour maintenir la qualité de votre logement et les espaces communs.

Différence entre provision et coûts réels :

La "provision" est le montant mensuel fixe compris dans votre loyer. Cela représente une estimation des coûts de l'année en cours. En revanche, le décompte des charges reflète les coûts réels basés sur les factures reçues pendant l'année écoulée.

Pour obtenir le montant exact que vous devez payer, nous déduisons simplement les provisions que vous avez déjà versées des coûts réels que vous avez à payer.

Lorsque vous recevrez le décompte des charges de l'année 2025, deux cas de figures peuvent se présenter :

1. Facture en votre faveur : certains postes d'entretien et dépenses liés à votre logement peuvent être inférieurs aux estimations initiales. Dans ce cas, vous recevrez une facture indiquant un montant en votre faveur. Cela signifie que vous avez payé des provisions plus élevées que les coûts réels. Ce montant sera porté au crédit de votre compte locataire (remboursement sur votre compte bancaire si vous êtes en ordre de paiement).
2. Facture à payer : d'autre part, si les dépenses réelles dépassent les estimations initiales, vous recevrez une facture pour régler la différence.

Détail des postes repris dans votre facture :

Il est évident que toutes ces prestations ne concernent pas tous les logements. Seules les prestations effectuées dans votre logement et dans votre immeuble vous seront portées en compte.

Plus d'informations ?
Consultez notre site internet



J'ENTRETIENS LES ABORDS DE MON LOGEMENT

Avec l'arrivée des beaux jours, prendre soin des abords de votre logement est essentiel. Non seulement, cela contribue à préserver votre maison mais aussi à maintenir un cadre de vie agréable. Il est donc important d'entretenir vos espaces extérieurs conformément aux règlements d'ordre intérieur, ainsi qu'aux règlements communaux et de police.

Les pelouses

Pendant la période de pousse qui s'étend généralement d'avril à octobre, il est recommandé de tondre votre pelouse au moins deux fois par mois. Celle des espaces publics sera entretenue par un de nos sous-traitants.

Si certaines zones présentent des dégâts, il est primordial de les combler en semant de nouvelles graines.

Il est important de noter que toute modification du relief du sol, même minime, doit être préalablement demandée à Centr'Habitat.



Les cours, allées et trottoirs

En plus des pelouses, il est tout aussi important de veiller à l'entretien des cours, allées, filet d'eau autour de votre domicile. Ces éléments contribuent à l'esthétique générale du logement et à la sécurité de votre quartier.

Il est recommandé de maintenir ces surfaces dans un bon état de propreté, en les désherbant et en les démoissant régulièrement.

Nous vous encourageons vivement à utiliser des produits naturels tels que le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude, le sel, ... qui préserveront la santé de tous et respecteront l'environnement.



Caniveaux, avaloirs et corniches

Les caniveaux, avaloirs et corniches jouent un rôle crucial dans l'évacuation efficace des eaux pluviales autour de votre propriété. Il est donc primordial de veiller à ce qu'ils restent constamment dégagés de tout élément susceptible d'empêcher la bonne évacuation des eaux tels que : feuilles, objets ou débris. Les réparations de dégâts liés à un mauvais entretien vous seront facturées.



Entretien des haies

- ✓ Les haies situées en front de voirie publique, qui délimitent la propriété de l'habitation avec le domaine public, doivent respecter une hauteur maximale de 1,40 m.
- ✓ Celles séparant deux propriétés voisines doivent avoir une hauteur de 1,70 m, de même que celles qui séparent une propriété privée d'un espace semi-public, tel qu'un sentier ou un accès vers des garages.
- ✓ Les largeurs des haies ne doivent pas dépasser 50 cm.

Nous tenons à rappeler que les haies entourant les jardinets sont à charge du locataire sur les trois faces. Centr'Habitat n'entretient que les haies entièrement situées sur l'espace public.



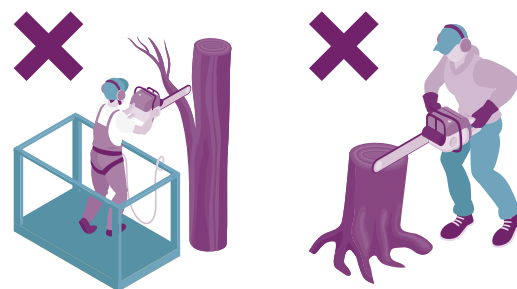
Tout comme les haies et les pelouses, l'entretien régulier des arbres et des arbustes dans les jardins est essentiel pour assurer leur santé et leur esthétique. Voici ci-après quelques recommandations à suivre pour un entretien approprié.



Pour les arbustes dans les jardins, la taille doit être effectuée au moins une fois par an, en fonction de l'essence, afin de le maintenir à une dimension permettant un entretien facile. Cette recommandation s'applique également à toute autre plantation présente dans le jardin.

Les pelouses publiques doivent rester libre d'entretien. Il est strictement interdit d'y circuler ou d'y stationner. Les clôtures ainsi que les objets décoratifs ne sont pas autorisés.

Après l'entretien des abords, tous les déchets, qu'ils proviennent de la taille des haies, des arbres ou de l'herbe coupée, doivent être évacués dans des endroits autorisés tels que le parc à conteneurs ou une entreprise de compostage, afin de préserver la propreté de notre environnement.



En prenant soin de vos abords extérieurs, vous contribuez à la préservation de votre cadre de vie et à la valorisation de votre quartier. Merci pour votre collaboration et votre engagement.

BESOIN D'AIDE POUR ÉVACUER VOS DÉCHETS ET/OU ENCOMBRANTS ?

HYGÉA

☎ 065/ 87 90 84

📦 6m³ pour 75 euros

🌐 Infos sur www.hygea.be

ELIS

☎ 064/55 62 81

📦 3m³ tous les 2 mois | Carte quota Hygéo

Service gratuit, uniquement pour l'entité de Manage

LA VMC

UN DISPOSITIF INDISPENSABLE POUR UN LOGEMENT SAIN

La ventilation mécanique contrôlée (VMC) joue un rôle essentiel afin de garantir votre confort et préserver la bonne qualité de l'air dans votre logement. En effet, son objectif principal vise à extraire l'air pollué de vos pièces de vie pour le remplacer par de l'air neuf provenant de l'extérieur.

Grâce à cela, vous bénéficiez de plusieurs avantages au quotidien :

- Renouvellement en continu de l'air de votre habitation afin de l'assainir ;
- Réduction du taux d'humidité et de formation de moisissures notamment dans les pièces humides (cuisine, salle de bain, WC) ;
- Meilleure protection de votre santé en évacuant les polluants de l'air intérieur (humidité, odeurs de cuisson, parfum d'ambiance, tabac, poussières, etc.).



Que se passe-t-il si vous obstruez vos bouches de ventilation ?

En empêchant votre VMC de remplir sa mission dans votre domicile, les conséquences peuvent être rapides et néfastes :

- Apparition inévitable de condensation pouvant mener à de la moisissure sur vos murs et/ou plafonds ;
- Dégradation du logement dont les frais de réparations pourraient être coûteux ;
- Stagnation des polluants pouvant mener à des risques respiratoires et au développement d'allergie, asthme, etc.



Le saviez-vous ? La VMC est l'un des appareils les moins énergivores du logement :

- **Une consommation très faible** → 260 à 440 kWh/an soit moins de 7 € par mois ;
- **Un fonctionnement intelligent** → elle ajuste automatiquement son débit selon l'humidité des pièces ;
- **Une source d'économie** → elle réduit les déperditions thermiques de 10 à 15 % par rapport à une ventilation classique. Dans un logement isolé, cela équivaut à plus ou moins 10 à 12 € d'économie indirecte par mois sur la facture de gaz ;
- **Conclusion** → Débrancher la VMC coûte plus cher que la laisser fonctionner.

Consignes à respecter :

- ✓ N'obstruez jamais vos bouches de ventilation ;
- ✓ Nettoyez-les au moins tous les 6 mois, en attendant le passage annuel de notre prestataire qui procédera à leur entretien ;
- ✓ Surveillez si l'unité centrale (souvent installée dans le grenier) fonctionne correctement en cas d'apparition d'humidité inhabituelle dans votre logement ;
- ✓ Signalez rapidement toute anomalie (bruit, défaut de fonctionnement, etc..) ;
- ✓ Veuillez toujours aérer chaque pièce au minimum 15 minutes deux fois par jour, en ouvrant les fenêtres (avec ou sans installation de VMC).

“ ZÉRO DÉPÔT DANS LES COMMUNS :

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOS VOISINS

À la suite de nos analyses de risques dans nos immeubles à appartements, nous constatons la présence régulière d'objets dans les couloirs, paliers et cages d'escalier (poussettes, vélos, cartons, meubles, sacs, etc.). Nous relevons également que certaines portes d'accès et portes coupe-feu sont volontairement maintenues ouvertes par les occupants.



Afin de garantir la sécurité de tous les locataires :

Les couloirs, paliers, cages d'escalier et issues doivent rester libres en permanence afin de permettre une circulation fluide et une évacuation rapide en cas d'urgence. Tout objet réduisant le passage ou obstruant une sortie compromet l'intervention des secours et met en danger les occupants.

Les portes d'accès et les portes coupe-feu doivent rester fermées en tout temps. Elles jouent un rôle essentiel en limitant la propagation des fumées et des flammes en cas d'incendie.

Pourquoi est-ce important ?

Le dépôt d'encombrants et de déchets entraîne plusieurs conséquences :

- Il entrave la circulation, en particulier pour les personnes âgées, les enfants et les personnes à mobilité réduite ;
- Il augmente le risque de chute lors d'une évacuation urgente ;
- Il peut bloquer une issue de secours ;
- Il accroît le risque d'incendie, ces objets pouvant s'enflammer rapidement ou alimenter un feu ;
- Il constitue un obstacle supplémentaire en situation d'évacuation.



Signalez toute situation à risque (objet gênant, porte défectueuse) par mail (info@centrhabitat.be), via notre site web www.centrhabitat.be ou par téléphone au **064/22.17.82**.

Le retour du printemps est un moment idéal pour effectuer le tri dans vos encombrants et alléger votre logement.

- Déposez vos objets inutilisés dans les recyparcs Hygée proches de chez vous.
 - ✓ Vous pouvez également faire appel au service de ramassage à domicile (service payant) proposé par Hygée.
 - ✓ Bonne nouvelle pour les habitants de Manage : le service Elis est disponible gratuitement dans votre commune.

Profitez-en pour désencombrer et contribuer à un cadre de vie plus propre et agréable !

Plus d'informations concernant :

Elis :



Hygée et les recyparcs :
<https://www.hygea.be/>

Ce que Centr'Habitat mettra en place sur le terrain dans les prochains mois :

- Affichages de consignes claires dans les halls, paliers et cages d'escalier ;
- Détection par le personnel des éventuels problèmes et sensibilisation des locataires ;
- Mise en place d'un canal de signalement digitalisé ;
- Traitement des signalements et suivi des enlèvements ;
- Rappels ciblés (site, réseaux sociaux, SMS, courrier) dans les bâtiments concernés.

Objectif : des **voies d'évacuation dégagées 24/7** et des **portes correctement fermées**.

Cette démarche s'appuie sur les principes de la sécurité incendie en Belgique : voies d'évacuation libres, interdiction de dépôt dans les communs, portes coupe-feu maintenues fermées (normes de base incendie – A.R. du 7/7/1994, modifié le 20/05/2022).

Merci à toutes et tous pour votre coopération.

PLAN RENO

PLAN DE RÉNOVATION 2020-2024 DU LOGEMENT PUBLIC

LE DERNIER CHANTIER VA DÉMARRER !

AVANT TRAVAUX



APRÈS TRAVAUX



 **46 500 000 € HTVA**

Comme à chaque édition du Mag'Habitat, nous sommes ravis de vous tenir informés des progrès du « Plan Réno » : les chantiers sont terminés ou en cours de finalisation sur la majorité des sites, représentant un investissement de **46 500 000 €** déjà liquidés par Centr'Habitat !

Nous vous remercions vivement pour votre patience et le bon accueil que vous avez réservé aux entreprises. Votre coopération a pleinement contribué au bon déroulement des travaux.

Le **dernier chantier** de ce vaste programme de rénovation va débiter et il concerne la rénovation et l'isolation de **30 maisons à la Cité Reine Astrid à Maurage**.

En route vers un label énergétique B !

Les travaux prévus sont :

- ✓ L'isolation et un nouveau revêtement des façades (enduit et briquettes) ;
- ✓ L'isolation des combles de toiture et plafonds des caves ;
- ✓ Le remplacement des descentes d'eau et l'adaptation des chéneaux ;
- ✓ La mise en conformité des fenêtres d'étage par l'ajout d'un garde-corps ;
- ✓ La mise en conformité électrique ;
- ✓ La rénovation de la SDB (dont la baignoire, remplacée par une douche) ;
- ✓ La rénovation de l'égouttage et des abords immédiats.

L'entreprise Wust SA de Thimister-Clermont s'est vu attribuer ce marché de travaux dont la durée est estimée à un an.

RÉNOVATION DES 47 LOGEMENTS DE LA CITÉ DE LA BRIQUETERIE À LA HESTRE :

AVANT TRAVAUX



APRÈS TRAVAUX



À la cité de la Briqueterie à la Hestre, les travaux portent principalement sur l'ensemble de l'enveloppe des logements, afin d'améliorer leur performance énergétique.

En référence au nom de la Cité, le projet ne pouvait effacer la présence de briques dans la rénovation.

Mais pour des questions de budget, la proposition des architectes a été de réaliser « un encadrement » des blocs de maisons en briques de terre-cuite, tandis que les façades avant et arrière ont été traitées avec un enduit sur isolant clair.

L'investissement s'élève en moyenne à **65.000 € par logement**. Ces travaux permettront de réduire les consommations d'énergie et d'améliorer durablement le confort thermique. Ils contribueront également à la pérennité du patrimoine public.

L'entreprise Lixon SA de Charleroi s'est vu attribuer ce marché de travaux dont la durée est estimée à un an et demi.

Les travaux prévus sont :

- ✓ L'isolation des façades par l'extérieur avec nouveau revêtement en briques de terre-cuite et enduit ;
- ✓ Le remplacement de la couverture de toiture par une membrane EPDM & isolation ;
- ✓ Le remplacement des menuiseries bois, encadrements intérieurs et seuils.

Les travaux intérieurs tiennent compte des travaux déjà réalisés et concernent les postes suivants :

- ✓ La mise en conformité de la ventilation ;
- ✓ La mise en conformité des installations de gaz et d'électricité ;
- ✓ Le traitement des éléments amiantés selon les normes en vigueur ;
- ✓ La remise à neuf des salles de bain vétustes des appartements.

NIDS DE GUÊPES ET FRELONS ASIATIQUES : RESTONS VIGILANTS

Chaque année, la présence de nids de guêpes et de frelons asiatiques aux abords des habitations représente un danger réel, tant pour les locataires que pour les travailleurs de Centr'Habitat.

L'an dernier, l'un de nos agents a été piqué lors d'une intervention : un nid de frelons asiatiques était dissimulé sous une corniche. Cet incident rappelle combien il est essentiel de rester attentif.

Pourquoi est-ce dangereux ?

Les piqûres de guêpes ou de frelons provoquent de vives douleurs et des gonflements importants. Dans certains cas, elles peuvent entraîner des réactions allergiques graves.

Le frelon asiatique est particulièrement agressif lorsqu'il se sent menacé. Une simple proximité avec son nid peut déclencher une attaque collective.

Le risque est encore plus élevé lors d'interventions en hauteur (nettoyage de gouttières, inspection de toiture...). Une piqûre dans ces conditions peut provoquer une chute et entraîner un accident grave.

Où peut-on trouver un nid ?

Les nids peuvent être cachés dans de nombreux endroits entre-autres : sous les corniches, dans les gouttières, dans les combles, sous les toitures ou terrasses couvertes, dans les haies ou arbres, abris de jardin ou remises.

En cas de découverte, ne tentez jamais de retirer un nid vous-même. Cette démarche est dangereuse.

Qui contacter pour retirer le nid ?

Actuellement, la Zone de secours Hainaut Centre et/ou un apiculteur peuvent intervenir pour enlever les nids de guêpes ou de frelons asiatiques sous certaines conditions.



Comment reconnaître le frelon asiatique ?

Le frelon asiatique se distingue par :

- un thorax noir ;
- un anneau orangé sur l'abdomen ;
- des pattes noires aux extrémités jaunes.

Les nids peuvent abriter plusieurs centaines d'individus : leurs présences doivent donc être prises très au sérieux.

La sécurité est l'affaire de tous

Votre vigilance est essentielle pour prévenir les accidents et protéger la sécurité de chacun.

Signaler rapidement tout nid suspect permet d'assurer un environnement plus sûr, tant pour les locataires que pour les équipes qui interviennent quotidiennement dans les logements.



Plusd'infos ?



LE COMPTEUR BIHORAIRE : CE QUI CHANGE AVEC ORES

Depuis peu, le gestionnaire de réseau ORES a modifié les horaires de tarification de l'électricité en Belgique (principalement en Wallonie). Ces changements concernent surtout les ménages disposant d'un compteur bihoraire.



Quels sont les nouveaux horaires ?

Désormais, les plages horaires sont les mêmes tous les jours, y compris le week-end :



- Heures pleines de 07h à 11h et de 17h à 22h
- Heures creuses de 11h à 17h et de 22h à 07h

Attention : avant, les week-ends étaient entièrement en heures creuses.
Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Qu'est-ce que cela change pour les ménages ?

Il est conseillé de faire fonctionner les appareils électriques (machine à laver, lave-vaisselle...) entre 11h et 17h ou la nuit.

Aucune démarche n'est nécessaire : le changement est automatique. En cas de doute, il est important de vérifier sa facture ou son compteur.



**VOUS SOUHAITEZ PLUS
D'INFORMATIONS ?**

CONSULTEZ LE SITE D'ORES



SONDAGE 2026 : MERCI À TOUTES ET TOUS POUR VOTRE PARTICIPATION

Vous avez été 1.145 locataires à répondre au sondage que nous avons lancé au mois de janvier, réalisé en collaboration avec la société C9 Communication de Manage.

Nous tenions à vous adresser nos remerciements pour le temps que vous avez consacré à partager vos avis et vos idées.

Ce sondage s'inscrit dans notre démarche d'amélioration continue, et plus particulièrement dans la volonté de renforcer la qualité de notre communication avec l'ensemble de nos locataires.

Vos retours constituent une source d'information précieuse : ils nous permettent de mieux comprendre vos attentes, d'identifier ce qui fonctionne bien et ce que nous pouvons encore perfectionner.

La société C9 Communication analyse actuellement l'ensemble des données et commentaires recueillis. Nous reviendrons très prochainement vers vous, via notre Site Web et les réseaux sociaux, pour partager les résultats et les actions envisagées.

Comme annoncé, 10 lots étaient mis en jeu dans le cadre de ce sondage.

Les lauréats, départagés grâce à la question subsidiaire, seront contactés très bientôt afin de recevoir leur cadeau. Pour rappel, le plus gros lot consistait en un bon d'achat d'une valeur de 350 €.

Encore merci pour votre implication. Ensemble, continuons à construire une communication plus claire, plus efficace et plus proche de vous.

BROCANTE ET MARCHÉ ARTISANAL

SAINT-VAAST
SAMEDI 30 MAI 2026 - 10H00 À 18H00

RUE DES BRIQUETERIES ET RUE PROFESSEUR OMER TULIPPE

ENVIE D'ÊTRE BROCANTEUR OU ARTISAN D'UN JOUR ?
ALORS N'HÉSITEZ PAS À VENIR NOUS REJOINDRE !
AFIN D'ANIMER LA BROCANTE, SERA PRÉSENT LE JOUR DE L'ÉVÈNEMENT :

12H00 À 18H00 - BAR ET FOOD TRUCK

ANIMATIONS DANS LES RUES :

10H00 À 17H00 - CHÂTEAUX GONFLABLES
10H00 À 12H00 ET DE 13H30 À 16H00 - GRIMAGE
13H30 À 16H00 - JEUX ANCIENS
14H00 À 17H00 - FERME ITINÉRANTE
15H00 À 17H00 - SCULPTEUR DE BALLONS
15H30 À 17H30 - CIRQUE
DIFFÉRENTES MASCOTTES



INSCRIPTION (GRATUITE) POUR LA BROCANTE ET LES ARTISANS : 064/26.62.01 OU 0493/67.55.62
POUR TOUS AUTRES RENSEIGNEMENTS : 064/33.39.98

ORGANISÉ PAR L'ASBL RÉGIE DES QUARTIERS LA LOUVIÈRE-MANAGE EN COLLABORATION AVEC LA MAISON
CITOYENNE DE SAINT-VAAST ET LE CCLP - COMITÉS CONSULTATIFS DE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES.



LA RÉGIE OFFRE LA POSSIBILITÉ DE RÉALISER UNE PRÉFORMATION* DE BASE POUR ADULTE EN TECHNIQUES DE RÉNOVATION DE BÂTIMENT.

Conditions : être majeur et inscrit comme demandeur d'emploi au Forem

Contenu de l'offre :

Vous bénéficierez d'une formation de base dans le domaine du bâtiment et de l'amélioration du cadre extérieur des abords et des communs au sein des cités de Centr'Habitat.

De plus, vous serez accompagné dans la construction d'un projet de vie/professionnel et dans votre recherche d'emploi. Des visites et stages en entreprise seront organisés ainsi que diverses activités de citoyenneté et des animations.

Enfin, vous profiterez d'une remise à niveau de base en français et mathématique, initiation à l'informatique, apprentissage de la théorie du permis de conduire B, ateliers cuisine, guidance budgétaire, médiation de dettes, visites culturelles et de citoyenneté.

**La préformation vous apportera une attestation de fréquentation tandis qu'une formation vous donnera une qualification.*

**POSTULEZ
MAINTENANT,
NOUS
RECRUTONS !**

**Contrat de 3 mois renouvelable
pendant un an.**

L'indemnité sera fixée à 2 euros brut de l'heure.

Horaire : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h45
et le vendredi de 8h00 à 12h00.



**Pour toute question
et/ou inscription :**

- Léni Conti : 064/26.62.01
(SAC La Louvière) - rue des
Briqueteries, 1/3 à Saint-Vaast
l.conti@centrhabitat.be ;
- Elodie Flamant : 064/77.28.78
(SAC Manage) - rue de la Petite
Franchise, 2 à Fayt-Lez-Manage
e.flamant@centrhabitat.be ;
- Isabelle Carton, coordinatrice :
064/43.18.82
i.carton@centrhabitat.be ;
-  @Régiedesquartiers
La Louvière-Manage.

PROJET CYBER

EN QUOI CELA CONSISTE ?

Vous souhaitez dépasser les difficultés liées à l'utilisation des outils informatiques ? Notre projet "Cyber" est là pour vous ! Nous offrons une permanence dédiée à vous accompagner et à vous guider dans la maîtrise des outils informatiques nécessaires pour réaliser vos démarches en ligne.



AUTONOMIE DIGITALE

Que ce soit pour la recherche d'emploi, envoyer des emails ou remplir des formulaires administratifs, nous sommes à votre disposition pour vous fournir l'assistance et les conseils personnalisés dont vous avez besoin pour vous sentir autonome et en confiance dans vos interactions digitales.

SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Nous vous fournirons divers conseils afin de vous protéger et renforcer votre sécurité en ligne.
Gestion des mots de passes, protection de vos données personnelles, prévention contre les arnaques en ligne et recommandations contre les cybermenaces, ...



CONTACT ET ADRESSE

Conti Léni
Médiateur social

Service d'Activités Citoyennes
de La Louvière
Rue des Briqueteries 1/3
7100 La Louvière

064/26.62.01
lenic@centrhabitat.be

LIEU

Rue du Mouchon d'Aunias n°25
7100 La Louvière

DÉCOUVERTE :

LA RÉSERVE NATURELLE DE THIEU

UN COIN DE NATURE À DEUX PAS DE MAURAGE

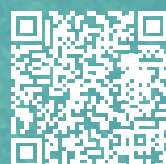
Entre Maurage et Thieu se trouve un véritable coin de nature : la réserve naturelle de Thieu. Moins connue que les étangs de Strépy, elle offre un endroit paisible pour se promener, prendre l'air et observer les oiseaux, les grenouilles et toutes sortes de petites bêtes. Ces espaces sont des trésors à explorer encore et encore, parfaits pour une balade en famille ou un moment de calme près de chez soi.

Autrefois, ces terrains étaient liés à l'activité industrielle de notre région. Petit à petit, la nature a repris ses droits : les plantes ont poussé, l'eau s'est installée, des marais se sont formés et les animaux sont revenus. Aujourd'hui, la réserve est protégée pour sa richesse naturelle et répertoriée Natagora*.

Vous y trouverez des étangs, des prairies et des zones humides, parfaits pour observer des oiseaux, des grenouilles, des libellules et de nombreux insectes. Chaque saison offre ses surprises : fleurs au printemps, couleurs d'automne et chants d'oiseaux toute l'année.

Accès et parking : Rue de Ville-sur-Haine, près de l'ancienne centrale puis rejoindre les sentiers à pied en quelques minutes.

Petit geste important : Pour protéger la nature, restons sur les chemins et respectons les plantes et les animaux.





HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET :

Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00
et de 13h00 à 15h30

Les bureaux seront fermés les :

1 mai - Fête du Travail | 14 mai - Ascension
15 mai - Jour complémentaire de la société
25 mai - Lundi de Pentecôte | 21 juillet - Fête nationale



VOUS SOUHAITEZ NOUS ÉCRIRE OU NOUS TRANSMETTRE UN DOCUMENT ?

- Via nos formulaires en ligne : www.centrhabitat.be
- Par courriel : info@centrhabitat.be
- Par courrier : rue Edouard Anseele 48 à 7100 La Louvière



NUMÉRO GÉNÉRAL :

064/22.17.82

Demande de dépannage chauffage ou
production d'eau chaude:

0800 98 955 (numéro gratuit)



RESTEZ CONNECTÉ

Scannez les QRcode avec
votre smartphone et visitez nos pages

